



# JOURNEES JURIDIQUES DU PATRIMOINE

21 ÈME ÉDITION

***APRÈS L'ÉCLIPSE, LE RETOUR !***

LE 15 NOVEMBRE 2021 – 8H30-17H  
AUDITORIUM  
MAISON DU BARREAU DE PARIS  
2, RUE DE HARLAY, 75001 PARIS

*/!\ En raison du procès des attentats du 13 novembre, les conditions d'accès à la Maison du Barreau sont restreintes. Prévoyez d'arriver une demie heure en avance par le **Quai de l'Horloge**.  
Entrée sur présentation du passe sanitaire, de votre carte d'identité et de votre invitation nominative.*

*L'inscription au colloque comprend le déjeuner dans un restaurant proche.  
La capacité d'accueil du restaurant étant limitée, seuls les 100 premiers inscrits pourront y déjeuner.*

*Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.  
Les demandes d'annulation avec remboursement seront acceptées jusqu'au 22 octobre 2021.*

*Inscription souhaitée avant le 8 novembre 2021.*

**PATRI**  **MOINE**  
Environnement

  
GROUPE CIR



**ART RICHELIEU**  
EXPERTISE - CONSEIL - VENTES

Colloque organisé par la Fédération Patrimoine-Environnement  
6-8, passage des Deux-Sœurs, 75009 Paris  
Contact : Laurence Deboise - 01 42 67 06 06 - [droit@associations-patrimoine.org](mailto:droit@associations-patrimoine.org)



# JOURNEES JURIDIQUES DU PATRIMOINE

LE 15 NOVEMBRE 2021  
A LA MAISON DU BARREAU DE PARIS

## *APRÈS L'ÉCLIPSE, LE RETOUR !*

8H30 – Accueil et enregistrement des participants

9H00 – **Propos introductif**

*Par Alain de La Bretesche, président de Patrimoine-Environnement*

9H20 – **ELÉMENTS DE VEILLE PARLEMENTAIRE - LA CHAMBRE HAUTE NE DORT PAS : LE SÉNAT RÉVEILLÉ !**

*Par Sonia de La Provoté, sénatrice du Calvados, secrétaire de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat*

**10H10 – Débat avec la salle**

10H30 – **AUTANT EN EMPORTE LE VENT... LE DROIT DES ÉOLIENNES AU CŒUR DE LA TOURMENTE**

Contestés mais puissamment soutenus par les pouvoirs publics, les parcs éoliens sont soumis à un régime juridique complexe mais insuffisant sur plusieurs plans.

Le droit des aérogénérateurs sera débattu par les intervenants sous deux angles :

Leur régime juridique est-il abouti au regard de la planification et des règles d'implantation des parcs ?

Quelle place véritable ces procédures laissent à la démocratie locale (habitants, associations, élus communaux) ?

*Table ronde modérée par Arnaud de Lajartre, docteur et maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers.*

*Avec un représentant du syndicat des énergies renouvelables, un élu, Thierry Bonne, président de l'association de Défense du val de Dronne et de la Double ; Maître Francis Monamy, avocat au Barreau de Paris et Myriam Ursprung, adjointe au chef du bureau de l'évaluation environnementale au Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition Ecologique.*

**11H40 – Débat avec la salle**

12H00 – **REMISE DU PRIX PIERRE-LAURENT FRIER**

*5<sup>ème</sup> édition récompensant une recherche universitaire sur le droit du patrimoine.*

**12H30 – DÉJEUNER**

14H30 – **PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT : UN DROIT PÉNAL À LA PEINE ? BEAUCOUP D'INFRACTIONS ET PEU DE SANCTIONS !**

L'Etat a-t-il élaboré une politique pénale en matière de droit de l'environnement et de droit du patrimoine ?

Quelle est l'effectivité de la loi pénale ?

Le droit pénal est-il la solution la plus adaptée ? Les sanctions civiles comme alternative.

*Table ronde modérée par Maître Loïc Dusseau, avocat au Barreau de Paris.*

*Avec un représentant de la Chancellerie, Maître Marc Pitti-Ferrandi, avocat au Barreau de Paris et Patrice Marchand, maire de Gouvieux et président du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et Maître Capucine Lanta de Berard, avocate au Barreau de Paris (Soulez-Larivière Avocats).*

**16H – Débat avec la salle**

16H30 – **Conclusions de la Journée**

*Par Alain de La Bretesche, président de Patrimoine-Environnement*